

SIIS D'ERVAUVILLE - FOUCHEROLLES - ROZOY LE VIEIL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au CS : 09

En exercice : 09

Présents : 09

date de convocation : 21 septembre 2021

date d'affichage : 29 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-sept septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Syndical légalement convoqué le 21 septembre 2021 en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jacques HUC, Président.

Étaient présents : Michaël BRANGER, Karine CALLY, Anne-Sophie CARBONNELLE, Vanessa DEL MORAL, Patrick ORTH, Guy VAUDIN, Dominique VENIANT, Sylvette WONG

Secrétaire de séance : Anne-Sophie CARBONNELLE

La séance est ouverte à 19h30.

Le procès-verbal du 11 mai 2021 ne soulevant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

I – Bilan rentrée scolaire

Le Président donne au Conseil les effectifs de la rentrée de septembre :

PSM	10	CE1	16
MSM	09	CE2	13
GSM	16	CM1	13
CP	10	CM2	10

Soit un total de 97 élèves répartis comme suit par commune :

Hors commune	07
Ervauville	32
Foucherolles	24
Rozoy	34

Concernant les enseignants, 5 titulaires sont nommées sur leur poste avec un changement à Rozoy et une nouvelle enseignante à Ervauville suite à l'ouverture de classe.

Nous conservons notre créneau piscine à l'année.

Nous ne faisons plus appel au CMR, en accord avec les enseignantes.

La rentrée s'est très bien passée.

II – École numérique

Le Président informe le Conseil que la subvention demandée pour équiper les deux autres classes d'Ervauville de tableaux numériques a été accordée.

Nous venons de recevoir la convention.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer cette convention

Le Président précise que les tableaux devraient pouvoir être posés aux vacances de la Toussaint.

III – Organisation du spectacle de Noël

Le Président rappelle au Conseil que le spectacle de Noël de cette année, pour les enfants du regroupement, aura lieu le vendredi 26 novembre à 20h à la salle polyvalente d'Ervauville.

Il propose l'organisation suivante pour le bon déroulement de la sortie du spectacle :

- Un appel exhaustif des enfants sera fait avant le spectacle avec pointage
- Ils devront s'asseoir avec leur manteau sur le dossier de la chaise
- A la fin du spectacle, les enfants devront rester assis jusqu'à l'appel de leur nom
- Une fois appelés, ils prennent leur manteau afin de se diriger vers le père-noël pour la remise du paquet de bonbons
- Après cette remise, les enfants sont conduits à leurs parents qui auront été appelés de façon simultanée

Pour la mise en place de cette organisation, cela nécessite la présence de tous les délégués ainsi que de leur suppléant s'ils sont absents.

Le Président compte sur la présence de chacun.

Les délégués de chaque commune feront le nécessaire pour que chaque membre des conseils municipaux soit convié à l'organisation du spectacle.

Il est demandé également qu'une note soit mise dans les cahiers de tous les enfants afin que les parents soient informés de l'organisation.

IV – Décision modificative sur le budget du SIIS

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

A l'examen des lignes budgétaires 2021, il apparaît que certains crédits s'avèrent insuffisants en dépenses sur le budget du SIIS.

Aussi, il est proposé de procéder aux réajustements nécessaires dans le cadre d'une décision modificative.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1612-11,

Vu le vote du Budget Primitif voté le 15 mars 2021,

Le Président propose au Conseil Syndical d'autoriser la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
615221	Entretien bâtiments publics	- 360,00 €
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	+206,00 €
66111	Intérêts	+160,00 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative proposée sur le budget de la Régie de l'exercice 2021 pour la section de fonctionnement

V – Ordinateurs

Le Président informe le Conseil que les 6 ordinateurs portables obtenus du Conseil Départemental ont été récupérés. Ils ont été confiés à l'informaticien pour leur mise en route et une mise à disposition à l'école sous quinzaine.

VI – Colis de Noël pour le personnel

Le Président informe le Conseil que tous les ans est offert au personnel un colis de Noël. Malheureusement, l'année dernière, cela n'a pu se faire en raison de la crise sanitaire.

Il propose que, comme en 2019, un chèque cadeau à utiliser dans un grand nombre d'enseignes leur soit offert.

Le Président propose donc d'offrir un chèque cadeau d'un montant de 30€.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'offrir un chèque cadeau d'un montant de 30€ par personne

CHARGE le Président de s'occuper du dossier

AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier

Il a été décidé de profiter de cette occasion de remise de chèques cadeaux pour réunir tout le personnel du SIIS et les membres du Syndicat le vendredi 17 décembre 2021 à 19h15 à la cantine d'Ervauville autour d'un pot de l'amitié.

Il est précisé que cela se fera dans le respect des gestes barrières et en fonction de la situation sanitaire.

VII – Engagement du syndicat sur la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF du Loiret :

La Convention Territoriale Globale est une démarche, un cadre contractuel qui définit une politique et des services pour répondre aux besoins des familles.

Les champs d'action possibles pour les CTG sont :

- Petite enfance
- Enfance
- Jeunesse
- Soutien à la Parentalité
- Logement et cadre de vie des familles
- Solidarité et animation de la vie sociale
- Accès aux droits et inclusion numérique

La CTG comprend :

- Un diagnostic de l'état des besoins de la population
- L'offre d'équipements existants soutenus par la Caf et les collectivités locales
- Un plan d'actions précisant les développements prioritaires, l'harmonisation et l'optimisation des services existants par un engagement des signataires et la définition des moyens mobilisés
- Les modalités de pilotage et d'évaluation du projet

Il est demandé au Conseil Syndical, après avoir pris connaissance du nouveau cadre de contractualisation avec la Caf, de s'engager dans une réflexion partagée avec la Caf qui devra aboutir à un projet social de territoire défini à l'échelle du SIIS. Ce projet social fera l'objet de la signature d'une convention de partenariat entre le SIIS et la Caf nommée Convention Territoriale Globale.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de s'engager dans cette démarche CTG

AUTORISE le Président à signer les actes à intervenir

VIII – Piscine

Le Président informe le Conseil que les créneaux de piscine ont changé.

En effet, suite à une réforme nationale, les élèves doivent fréquenter la piscine sur un temps plus court pour un meilleur apprentissage. Aussi, au lieu de se rendre à la piscine tous les vendredis sur l'année scolaire, ils iront sur une période de 5 à 7 semaines selon les années.

Cette année, la période qui nous concerne sera du 07 mars au 15 avril 2022 à raison de 2 séances par semaine par classe les mardis et vendredis. Tous les primaires iront donc à la piscine.

IX – Elite : Révision prix repas

Le Président informe le Conseil que la société qui nous livre les repas, Elite Restauration, a décidé, pour l'année 2021/2022, de n'appliquer aucune révision de prix vu le contexte sanitaire.

Elle nous informe également de l'ouverture prochaine de leur légumerie et de la signature d'un partenariat local pour la production de fruits et légumes 100% bio. Une première récolte est attendue pour le printemps 2022.

X – Versement aux coopératives scolaires

Le Président informe le Conseil que les enseignantes, dans un souci d'économie, ont acheté les livres de prix à une association. Ces livres de prix ont été distribués en juin.

Mais comme il a fallu régler tout de suite, elles ont décidé de payer avec leur coopérative.

Aussi, comme cette dépense incombe au budget du SIIS, il convient de prendre une délibération pour effectuer un versement aux coopératives scolaires de chaque école. Le montant s'élève à 50€ par école.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de verser les sommes de 50€ par école à chaque coopérative scolaire respective

XI – Voyage scolaire

Le Président informe le Conseil du souhait de la directrice de l'École d'Ervauville d'organiser un voyage scolaire en juin 2022.

Les élèves de maternelle se rendraient à Ingrannes pour 3 jours et 2 nuitées.

Le coût du séjour est de 175€ pour un élève.

Puisqu'il n'y a que 2 nuitées, le Conseil Départemental ne subventionne pas le voyage.

Le Président propose que soit versé 50€ par enfant.

Les élus sont d'accord mais précisent qu'il doit y avoir une participation minimum des familles de 25€ pour l'attribution de cette aide.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de verser 50€ par enfant pour ce voyage sous réserve d'une participation de la famille de 25€

Le crédit nécessaire sera inscrit au budget primitif 2022 au c/ 6574 et la subvention ne sera versée que sur présentation du justificatif de participation des enfants de l'école maternelle à ce séjour.

XII – Informations du Président

1/ Subvention d'équilibre

Le Président informe le Conseil que le Ministère a dit à la Sous-Préfecture qu'il ne fallait pas que ses services attendent de réponse avant décembre.

M. Saury, Sénateur, a également relancé notre dossier avec le secrétaire général de la Préfecture.

M. Orth informe le Conseil qu'il a rencontré dernièrement M. Neraud qui souhaite qu'on lui donne les éléments afin qu'il puisse les transférer à une personne qui pourrait intervenir dans le dossier.

Le nécessaire sera fait.

XIII – Questions diverses

1/ Vélos école Ervauville

M. Orth demande au Président qu'il se renseigne auprès de la Directrice de l'école d'Ervauville pour savoir quoi faire des vélos qui sont toujours stockés dans l'atelier de la commune d'Ervauville.

La séance est levée à 21 heures.

Les élus sont informés que la prochaine réunion de conseil syndical aura lieu le lundi 29 novembre 2021 à 19h30 à la mairie de Rozoy.

SIGNATURES DES PRÉSENTS

Michaël BRANGER	Karine CALLY	Anne-Sophie CARBONNELLE
Vanessa DEL MORAL	Jacques HUC	Guy VAUDIN
Patrick ORTH	Dominique VENIANT	Sylvette WONG